Quelques grandes dates de l'histoire de France et repères internationaux

1598	Édit de Nantes.
1648	La Fronde
1661-1715	Louis XIV
1685	Révocation de l'Édit de Nantes
4 août 1789	Abolition des privilèges
26 août 1789	Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen
23 sept. 1792	Proclamation de la République
1804	Code civil
1848	Suffrage universel
1881-1882	Lois Ferry
1905	Loi de séparation de l'Église et de l'État
1914-1918	Première Guerre mondiale
1936	Front populaire
1939-1945	Seconde Guerre mondiale
6 juin 1944	Débarquement en Normandie
25 août 1944	Libération de Paris
1949	Traité de l'Atlantique nord (OTAN)
1957	
	6 pays : France, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas Italie)
1958	Référendum constitutionnel : de Gaulle président
1960	Création de l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)
1962	Accords d'Évian mettant fin à la guerre d'Algérie
1968	Accords de Grenelle
1969	Démission du général de Gaulle, intérim de Poher et élection de Georges Pompidou comme président de la République

- 1973 L'Europe passe de 6 à 9 membres (3 pays en plus : Grande-Bretagne, Irlande, Norvège)
- 1974 Mort du président Pompidou; intérim d'Alain Poher puis élection de Valéry Giscard d'Estaing
- 1981 Mitterrand est élu président de la République
- 1981 Nouvel élargissement de l'Europe de 9 à 10 membres (1 pays en plus : Grèce)
- 1986 Cohabitation, Jacques Chirac devient Premier ministre
- 1986 Nouvel élargissement de l'Europe de 10 à 12 membres (2 pays en plus : Espagne et Portugal)
- 1988 Réélection de Mitterrand comme président de la République
- 1988 Création du RMI
- 1989 Chute du mur de Berlin
- 1991 Guerre du Golfe
- 1992 Référendum sur le traité de Maastricht
- 1994 L'organisation du commerce (OMC) se substitue à l'accord général sur le commerce et les services (GATT)
- 1995 Élection de Jacques Chirac comme président de la République
- 1995 Nouvel élargissement de l'Europe de 12 à 15 membres (3 membres en plus : Autriche, Finlande et Suède)
- 1999 Guerre contre la Serbie
- 1999 Traité d'Amsterdam
- 2001 Traité de Nice
- 2004 Nouvel élargissement de l'Europe de 15 à 25 membres (10 membres en plus : Chypre, Malte, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie)
- 2004 Traité établissant une constitution pour l'Europe, destiné à remplacer les traités antérieurs
- 2005 Rejet par référendum en France du traité établissant une constitution pour l'Europe
- 1^{er} janvier 2007 Nouvel élargissement de l'Europe de 25 à 27 membres (2 pays en plus : Roumanie et Bulgarie)
 - 2007 Élection de Nicolas Sarkozy comme président de la République

L'organisation des pouvoirs politiques en France : panorama général

▶ La Constitution

La dernière constitution en France date du 4 octobre 1958. Son but comme toute constitution est d'organiser l'ensemble des institutions politiques de la V^e République.

Elle se caractérise par une juxtaposition d'un régime présidentiel, dans lequel le président de la République élu au suffrage universel direct est investi du pouvoir de dissolution de l'assemblée, et d'un régime parlementaire caractérisé par un renforcement du pouvoir gouvernemental qui appartient à un Premier ministre responsable devant les députés.

▶ Le pouvoir législatif

Il est exercé par deux chambres distinctes : l'Assemblée nationale et le Sénat, composant ensemble le parlement.

L'Assemblée nationale est élue au suffrage universel direct. Les députés sont élus pour cinq ans. Ils peuvent renverser le gouvernement par une motion de censure.

Le **Sénat** est élu au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs composés des députés, des conseillers régionaux, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux. Le mandat des sénateurs était de neuf ans. Depuis peu, il est désormais de six ans. Le Sénat tous les 3 ans par moitié.

L'Assemblée nationale et le Sénat votent les lois et le budget annuel de l'État et de la Sécurité sociale.

▶ Le pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif est partagé entre le président de la République et le Premier ministre.

Le **président de la République** est élu au suffrage universel direct pour cinq ans. Ses principales attributions prévues dans la Constitution sont de : nommer le Premier ministre, présider le Conseil des ministres, dissoudre l'Assemblée nationale, recourir au référendum, disposer des pouvoirs exceptionnels (article 16 de la Constitution).

Le **Premier ministre** est le chef du gouvernement. Il choisit les membres de son gouvernement et conduit la politique de la nation. Il est responsable devant le parlement. Il a l'initiative des lois et en assure l'exécution.

▶ Le Conseil constitutionnel

Il est composé de neuf membres nommés pour neuf ans par le président de la République, les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Chacune des autorités désigne trois membres.

Il est chargé de veiller au respect de l'équilibre des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif et au respect de la Constitution.

Le Conseil constitutionnel peut être saisi par le président de la République, le Premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale ou du Sénat ou encore par 60 députés ou 60 sénateurs ou, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction sur une disposition portant atteinte aux droits et libertés, par renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation (loi organique attendue sur cette dernière modalité de saisine du Conseil constitutionnel).